Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 25.02.2020
Numéro de publication: UP04-0000001571
Canton: VD

Entité de publication:
Société coopérative du Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby, Route de Chamby 17, 1832 Chamby
Annexes:
FOSC 2020 Blonay-Chamby.pdf

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Société coopérative du Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby

Société coopérative du Chemin de fer - Musée Blonay-Chamby
CHE-101.496.271
Route de Chamby 17
1832 Chamby

Indications concernant l'assemblée générale:
27.03.2020, 19:30 heures, Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33 à Montreux

Texte d'invitation/ordre du jour:
Les membres de l'Association de soutien et de la Société coopérative
du Chemin de fer-musée Blonay-Chamby sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le
VENDREDI 27 mars 2020
à 19 h 30
à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33 à Montreux
Ordre du jour de l'Association de soutien
et de la Société coopérative :
1. Liste des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de 2019
3. Rapport de gestion et des comptes 2019
4. Rapport des vérificateurs
5. Approbation du rapport de gestion 2019
6. Approbation des comptes 2019
7. Vote de la décharge
8. Elections au Conseil d'Administration et au Comité directeur
9. Elections à l'organe de contrôle
10. Dépenses supérieures à CHF 75'000.-
11. Divers
Merci aux membres de bien vouloir faire parvenir au Comité directeur, par écrit (info@blonay-chamby.
ch ou lettre), les thèmes qu'ils souhaiteraient voir aborder sous la rubrique « divers ».
Un délai au 10 mars 2020 est imparti à cette fin. L'Assemblée générale n'entrera pas en matière
sur d'autres sujets. Cette procédure a pour but de permettre au Comité directeur de répondre
utilement sur les thèmes ainsi proposés et de donner son point de vue motivé en Assemblée
générale.